

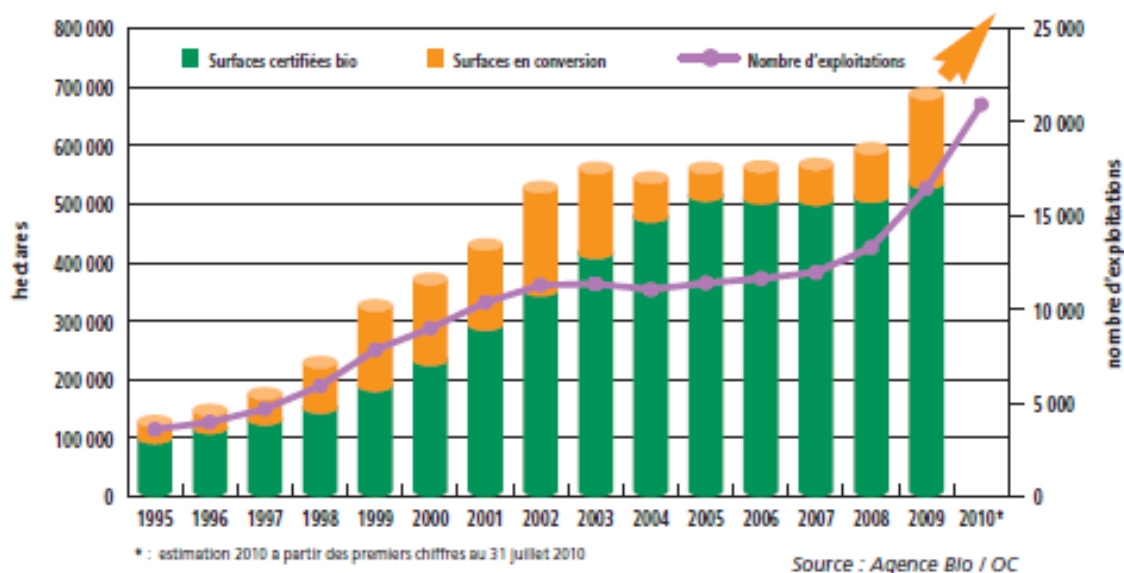
**3ème conférence régionale de l'agriculture biologique
présidée par Monsieur le Préfet
à la Chambre de Commerce et d'Industrie à Besançon, le 8 avril 2011**

I) **La dynamique de l'agriculture biologique en France et Franche Comté**, par Elisabeth MERCIER, directrice de l'Agence Française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique.

1) Evolution du contexte national

a) Seuls 3% de la SAU en France (surface agricole utile) est en bio (objectifs du Grenelle de l'environnement: 6% en 2012 et 20% en 2020)

Evolution du nombre d'exploitations bio et des surfaces bio en France



Fin 2010 en France: 845 000ha soit une augmentation de 45% en 2 ans ;26 300 exploitations soit une augmentation de 25% en 2 ans

b) **Produits biologiques**

En France, en 2010, on compte 7000 « préparateurs » (entreprises de transformation) et 3000 distributeurs. Les préparateurs sont surtout présents dans le secteur végétal: boulangerie, préparations culinaires. Dans le secteur animal, l'engagement est plus faible sauf pour le lait.

- Forte progression de la consommation de produits bio (+ 10%)entre 2009 et 2010 mais elle reste variable selon le produit(l' achat de lait bio croit d'année en année).

La part de bio dans la restauration collective augmente en 2010 (40 % des établissements en proposent)

- Achats des produits biologiques en France

Ils représentent 3 milliards d'euros en 2009 contre 1,6 milliard en 2005(C'est encore modeste)

Les circuits de distribution sont diversifiés et laissent donc une diversité de choix pour le consommateur mais aussi pour le producteur.

En 2009 les achats bio se réalisent pour 45% en Grande surface,38% en magasins spécialisés,12% chez les producteurs.

En 2010, la croissance du marché bio est de 10% dont, en Grande et Moyenne surface:

26% en valeur pour les liquides bio	18% en valeur pour l'épicerie(Soupes, compotes...)
16% en valeur pour les produits frais	9,8% en valeur pour fruits et légumes
	7,6% en volume pour le lait

c) **Soutien des programmes**

Il concerne les filières grande culture, bovine, ovine,poules pondeuses et la filières fruits -légumes dans le sens de filières durables et transparentes pour la satisfaction du consommateur et le juste prix pour le producteur.

2) Comment s'annonce l'année 2011 en terme de conversion bio en France?

Il n'y a pas assez de grandes cultures bio en France et l'année 2011 s'annonce moins dynamique en raison

du contexte économique (crédit d'impôt supprimé).

- Le fort différentiel de prix entre le lait standard et le lait bio en 2010 a été un déclencheur de conversions pour les agriculteurs. Il existe un marché pour les céréales bio mais les cours élevés des céréales n'incitent pas à un passage à la culture bio.

- L'aide à la conversion à l'agriculture bio est basculée sur le premier pilier de la PAC et devient donc annuelle (alors qu'elle était de 5 ans). Quelles garanties sont apportées aux agriculteurs qui souhaitent se convertir? L'aide est budgétée jusqu'en 2013 et les négociations sont en cours pour 2014-2020.

Toutefois, le basculement vers le premier pilier de la PAC est une grosse avancée (mêmes aides que pour les autres productions).

(Le premier pilier de la PAC concerne les aides directes et les organisations communes de marchés (OCM) des différentes filières. Le deuxième pilier de la PAC concerne le développement rural.)

- le développement de l'agriculture biologique est une priorité pour le ministre de l'agriculture.

3) Situation franc-comtoise

En 2010, forte accélération des conversions en agriculture biologique : Entre 2009 et 2010, le nombre des exploitations a augmenté de 18% et les surfaces de 23%.

Fin 2010, 4,5% de la SAU franc-comtoise est en agriculture bio contre seulement 3% à l'échelon national (Jura 5,8% - Haute Saône 4,4% - Doubs 4,3% - Territoire de Belfort 1,8%)

II) Point d'actualité des projets bio franc-comtois .

1) Présentation du pôle bio régional par Michel RENEVIER et Guy REYNARD.

C'est à la fois une instance politique et un pôle technique dont la gouvernance est assurée par Interbio et la Chambre régionale d'agriculture. Il permettra de coordonner l'ensemble des actions d'animation et d'appui technique aux agriculteurs.

2) Le programme Biovallées, inspiré d'une démarche menée dans la Drome. Il mise sur la concertation entre les acteurs de l'agriculture bio, la recherche et l'innovation, et le monde industriel.

3) Projet bionatur, porté par la minoterie Dornier a le soutien de France AgriMer

Ce projet a déjà obtenu des résultats concrets:

- forte augmentation du volume de céréales en 2ème année de conversion bio (50 tonnes en 2009, 650 tonnes en 2010)

- fort développement des élevages de poules pondeuses bio dans le Grand Est (80 000 oeufs bio en janvier 2009, 160 000 en janvier 2010)

- perspective de pain bio dans la restauration collective.

III) La transmission des exploitations bio

1) Christelle TRIBOULOT, animatrice à Interbio Franche-Comté a mené une enquête auprès de 53 agriculteurs bio, âgés de plus de 55 ans, susceptibles de prendre leur retraite.

94% considèrent qu'il est important que leur exploitation conserve sa certification bio. Seules les structures de petite taille (et souvent non viables) ont tendance à retourner à l'agriculture conventionnelle en agrandissant des exploitations environnantes.

La moitié n'ont pas de candidat pour la reprise en bio de leur exploitation

2) Rôle de la SAFER

Frédéric CAUTAIN, directeur de la SAFER Franche-Comté, annonce qu'il affiche une priorité pour les candidats bio.

Deux schémas permettent d'aboutir à une exploitation bio après transmission:

- transmission d'une exploitation déjà certifiée bio

- convertit l'exploitation conventionnelle en bio à l'occasion de la transmission

La SAFER réfléchit à l'élaboration d'un cahier des charges qui obligerait à maintenir l'exploitation en bio au moins pendant 10 ans après la reprise.

3) Terre de Liens Bourgogne Franche-Comté

Jean Pierre CAZAUX, administrateur, rappelle que l'association, a pour objectif de soutenir des projets socialement, écologiquement et économiquement durables et présente deux exemples d'installation d'agriculteurs en bio réalisées avec leur aide.

4) Les Chambres d'agriculture

Michel RENEVIER évoque le programme régional d'installation

Conclusion

Pascal WEHRLÉ, directeur de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), exprime sa volonté d'associer davantage l'enseignement agricole au développement de l'agriculture bio.

Monsieur le Préfet se dit rassuré pour l'avenir de la bio compte tenu de la richesse des échanges dont il a été témoin et de la passion des acteurs régionaux des filières bio.

Beaucoup d'outils sont en train de se mettre en place, la demande des consommateurs s'accroît et des industriels contribuent à l'évolution.